

# Avis public

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC DE SÉANCES À HUIT CLOS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 460-2020 du 15 avril qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 29 avril 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 13 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 20 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 27 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 10 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 17 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 23 juin 2020 ;



# Avis public

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 30 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de neuf jours, soit jusqu'au 8 juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 15 juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 22 juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 29 juillet 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 5 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 12 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 19 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 26 août 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 2 septembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 9 septembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle huit jours, soit jusqu'au 16 septembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 23 septembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 30 septembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 7 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 14 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 21 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 28 octobre 2020 ;



# Avis public

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'à 4 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 11 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1168-2020 du 11 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 18 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 25 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1242-2020 du 25 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 2 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 9 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que les prochaines séances jusqu'à nouvel ordre soit tenue à huis clos sous forme de visioconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, le public ne sera pas admis et il est invité à poser ses questions via le site « Facebook » de la municipalité ou par courriel à ville@tadoussac.com.

**EN CONSÉQUENCE**, le conseil accepte que toutes les séances du conseil à partir d'immédiatement et jusqu'à nouvel ordre, soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

Les séances du conseil seront diffusées sur le site « Facebook » de la municipalité. L'ordre du jour, ainsi que la procédure de l'inscription du ZOOM de ladite séance, sera publié sur le même média la journée même de celle-ci.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE DIXIÈME (10<sup>ÈME</sup>) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020**

---

Josée Marquis, secrétaire-trésorière-adjointe

---

